



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 069-216902338-20240325-DEL019_24-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

N° 019-24

L'an deux mil vingt-quatre,

Le Lundi 25 mars à 19H00

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guillaume MALOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

Membres présents : Guillaume MALOT, Sophie ROLLAND-MORITZ, Pascal WAGET, Michelle GELIN, Isabelle DUMEZ, Magali VINCENT, Céline GARCIA, Sébastien JALAGUIER (pouvoir d'Olivier DELLA DORA), Christian BAGGIO, Patricia RUFFIN, Thierry LOIR, Nabila ARIFY, Pierre CURTELIN

Membres excusés et représentés : Olivier DELLA DORA (pouvoir à Sébastien JALAGUIER)

Membres absents : Malo GUITELMACHER

Secrétaire de séance, désignées au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Céline GARCIA et Patricia RUFFIN

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Isabelle DUMEZ, Conseillère déléguée

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs,

CONFORMÉMENT à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- Fermeture d'un poste d'éducateur sportif à temps non complet au 25/03/2024
- Ouverture des postes sur un cadre d'emploi et non plus sur un grade

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

11 AVR. 2024

ID : 069-216902338-20240325-DEL019_24-DE

Situation actuelle			Situation à compter du 25 mars 2024	
Grade (Emplois permanents)	Nb	Pourvu	Cadre d'emploi (Emplois permanents)	Pourvu
Attaché territorial - 35h (Mairie)	1	X	Cadre d'emploi des Attachés territoriaux - 35h (Mairie)	X
Adjoint administratif - 16h (Mairie)	1	X	Cadre d'emploi des Adjointes administratifs - 16h (Mairie)	X
Adjoint administratif - 24,5h (Mairie)	1	X	Cadre d'emploi des Adjointes administratifs - 24,50h (Mairie)	X
Adjoint technique - 35h (entretien bâtiments + cantine)	1	X	Cadre d'emploi des Adjointes techniques - 35h (entretien bâtiments + cantine)	X
Adjoint technique - 35h (espaces verts)	1	X	Cadre d'emploi des Adjointes techniques - 35h (espaces verts)	X
Adjoint technique - 17.50h (espaces verts)	1	X	Cadre d'emploi des Adjointes techniques - 17.50h (espaces verts)	X
Adjoint technique - 8h (ATA)	1	X	Cadre d'emploi des Adjointes techniques - 8h (ATA)	X
A.T.S.E.M. principale 2 ^{ème} classe - 28h00	1	X	Cadre d'emploi des A.T.S.E.M. - 28h00	X
A.T.S.E.M. principale 2 ^{ème} classe - 28h00	1	X	Cadre d'emploi des A.T.S.E.M. - 28h00	X
Educateur sportif - 4h/35 sur temps scolaire	1	NON	Educateur sportif - 4h/35 sur temps scolaire	Clôture
TOTAL	10	9	TOTAL	9

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les créations, modifications, et suppression de poste telles qu'exposées ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2024, chapitre 012 ;
- **ADOpte** la modification du tableau des effectifs ainsi proposée ci-dessous ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités relatives à ce recrutement.

Résultat du vote : UNANIMITE (14 voix POUR)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 27/03/2024.

La secrétaire de séance,


Céline GARCIA

Le Maire,


Guillaume MALOT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin, 69003 LYON dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du